

# **LES BOURSES**

## **IMPORTANT A LIRE ATTENTIVEMENT**

- **Les élèves de troisième** (futurs lycéens) doivent remplir le dossier de demande de bourse en **janvier/février** au sein du collège. En mai, les familles recevront une notification d'attribution des bourses avec un coupon réponse. Ce coupon est à remplir et à donner au lycée –bureau de la scolarité – au moment de l'inscription ou à la rentrée de septembre.

- **Les élèves s'inscrivant en troisième découverte professionnelle** doivent remplir un dossier demande de bourse en septembre au bureau de la scolarité.

- **Les élèves déjà au lycée** n'ont pas à refaire de dossier, il les suit de la seconde à la terminale **sauf si : IMPORTANT :**

1. ***Il y a un changement de situation familiale*** : possibilité de demander une bourse provisoire (pour les non boursiers) ou une promotion de bourse (pour les élèves déjà boursiers). Dans ce cas, il faut s'adresser au moment du changement de situation au service de la scolarité du lycée Jules Fil.
2. **Il y a un changement d'orientation** (passage de BEP en BACPRO, ou changement entre lycée professionnel, lycée général et lycée technologique) **ou un redoublement** : pour continuer à percevoir les bourses vous devez **dès la rentrée de septembre vous adresser au bureau de la scolarité au lycée Jules Fil(bureau A1)** pour remplir un imprimé « vérification de ressources ».
3. **Si l'élève vient d'un autre établissement ou quitte l'établissement** demander le au transfert de bourse auprès de votre établissement d'origine.

**N.B : Pour tout problème concernant le paiement des bourses voir l'intendance.**